

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Executions-Mexico-accuse-Washington-de-violer-le-droit-international>

Exécutions : Mexico accuse Washington de violer le droit international

- Les Cousins - Mexique -

Date de mise en ligne : mardi 16 décembre 2003

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par l'Agence France-Presse

Le lundi 15 décembre 2003

Le Mexique a accusé les États-Unis, lundi devant la Cour internationale de justice (CIJ), de violer le droit international en n'informant pas les ressortissants mexicains condamnés à mort dans ce pays de leur droit à une assistance consulaire.

« Le Mexique ne conteste pas l'application de la peine de mort aux États-Unis, mais lorsqu'ils l'appliquent, ils doivent le faire dans le strict respect du droit international », a déclaré l'agent de Mexico, Juan Manuel Gomez Robledo.

L'avocate américaine, Sandra Babcock, qui plaidait également pour le Mexique, a donné l'exemple d'un Mexicain détenu aux États-Unis dans les couloirs de la mort et qui a attendu 11 ans avant d'être prévenu de son droit à une assistance consulaire.

« La raison d'être de ce droit n'est pas d'entraver les procédures », a-t-elle déclaré, expliquant que les déclarations de certains détenus, qui ne parlent que le dialecte de leur région natale, avaient été faussement interprétées comme des aveux par les forces de l'ordre américaines.

D'autres sont mineurs ou ont des capacités mentales réduites. Démunis, ils sont défendus par des avocats commis d'office, surchargés de travail ou peu capables de faire valoir les droits de leurs clients, a-t-elle poursuivi.